

## COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



### Au Lycée Agricole Marie Durand (EPLEFPA Nîmes Rodilhan)

Via la plateforme **SOLTéA**, développée par la Caisse des dépôts et consignations, vous pourrez affecter directement le solde de la taxe d'apprentissage au Lycée Agricole Marie Durand.

Le solde de la Taxe d'Apprentissage vise à développer les Formation Initiales, Technologiques et professionnelles.

- 1) Votre solde de taxe d'apprentissage est calculé sur la masse salariale de 2024. Il est déclaré via la DSN. Il correspond à 0,09% de votre masse salariale brute pour l'année 2024 ;
- 2) Le 5 ou le 15 mai, l'URSSAF ou la MSA effectuent un prélèvement unique de votre solde de la taxe d'apprentissage.
- 3) **Pour affecter votre solde à notre établissement, connectez vous sur la plateforme SOLTéA, du 27 mai au 23 août 2025 puis du 7 septembre au 25 octobre 2025, et répartissez ce solde de la taxe d'apprentissage en choisissant notre établissement.**

Identification de l'établissement :

**Lycée Agricole Marie/Durand /EPLEFPA Nîmes Rodilhan**

**N°SIRET : 19300139300019**

**N°UAI : 03001239N**



## VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



Un levier pour former nos  
professionnels de demain !

AgroCampus Nîmes Rodilhan  
Marie Durand

Chemin des Canaux  
30230 Rodilhan



Pour répondre aux enjeux et défis de demain, pour affronter le changement climatique, les transitions agroécologiques et contribuer à la souveraineté alimentaire :

- Former à une bonne gestion et utilisation de la ressource en eau
- Former à des productions respectueuses de l'environnement pour une alimentation saine
- Favoriser les circuits courts et locaux
- Former pour répondre aux besoins des professionnels
- Former à des pratiques innovantes
- Former aux technologies de demain
- Préparer nos apprenants à des parcours de formations supérieures



SI VOUS FLÉCHEZ VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS NOTRE ÉTABLISSEMENT, VOUS PARTICIPEZ :

- A l'achat de matériels pédagogiques modernes et innovants
- A l'achat de matériels sportifs
- Au financement de visites pédagogiques auprès des professionnels



L'enseignement agricole compte sur vous !